


N° : 2022_09_30_33

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le 
ID : 005-210500617-20220930-2022_09_30_33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

**Acquisition - Emprise de parcelle - Réalisation d'une Contre-Allée - Avenue Emile
Didier**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMANT , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La commune a entrepris de réaliser la continuité de la contre allée cyclable et piétonne le long de l'Avenue Emile Didier.

Les négociations amiables auprès de plusieurs riverains ont abouti.

Dans ce cadre, un accord a été trouvé avec la SCI LA PALMA, représentée par Monsieur Ludovic JAUBERT, en sa qualité de Gérant, propriétaire de la parcelle cadastrée Section AN, numéro 65 et sise 55 B, Avenue Emile Didier.

Il a été proposé et accepté d'acquérir, sans contre-partie financière, soit à l'euro symbolique, une emprise totale d'environ 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée Section AN Numéro 65.

Il est ici précisé que le détachement de l'emprise de parcelle acquise sera effectué par la réalisation d'un document d'arpentage aux frais exclusifs de la Commune.

Compte tenu des caractéristiques de l'opération, le Service de France Domaine n'a pas été consulté.

En vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts, la Commune sollicite l'exonération de tout droit au profit du Trésor Public.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies le 20 et 21 Septembre 2022 :

Article 1 : d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 50 m² de la parcelle actuellement cadastrée Section AN Numéro 65, pour l'aménagement de la continuité de la contre-allée de l'Avenue Emile Didier, auprès de la SCI LA PALMA, propriétaire ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents qui seront pris en la forme authentique.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022
Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022

Acquisition - Emprise de parcelle - Réalisation d'une Contre-Allée - Avenue Emile Didier

